

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 7 avril 2020 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Mark Handschin, Francis Lamarre, Michel Morin et Madame Édith Lamoureux.

Absent : Monsieur Jean-Charles Fournier

Également présentes : Mesdames Suzane Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et Joance Martin, aide administrative.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

- a) Résolution pour l'autorisation de la tenue de la séance à huit clos

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 MARS 2020**

**4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**

**4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**

**5. LOISIRS ET CULTURE**

- a) Autorisation de dépense pour l'achat de poteaux pour le terrain de tennis
- b) Autorisation de passage pour le Défi Vélo Mag en Montérégie 2020
- c) Autorisation de remboursement de locations de salle

**6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**

- a) Résolution pour entente de protection incendie avec la municipalité de Henryville
- b) Embauche d'un directeur de service de sécurité incendie par intérim
- c) Embauche de pompiers
- d) Entente avec la municipalité de Venise-en-Québec pour la protection incendie
- e) Entente avec la municipalité de Venise-en-Québec pour l'utilisation de la station d'air respirable
- f) Fin de l'entente avec la municipalité d'Henryville pour l'utilisation de la station d'air respirable
- g) Demande de couverture de protection incendie à la municipalité de Venise-en-Québec

7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- a) Adoption du règlement 503 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 38 de la rivière du Sud
- b) Avis de motion et présentation du règlement 504 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 52 de la rivière du Sud
- c) Avis de motion et présentation du règlement 505 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux d'entretien des branches 9, 11, 12 du cours d'eau Ewing
- d) Avis de motion et présentation du règlement 506 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux d'entretien des branches 34 et 35 de la rivière du Sud
- e) Autorisation de dépense pour la formation de conciliateur-arbitre pour l'inspectrice municipale
- f) Résolution d'appui pour demande d'autorisation à la CPTAQ
- g) Mandat à Gestim pour mise à jour des grilles tarifaires dans les règlements d'urbanisme

8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**

- a) Autorisation de dépense pour l'achat de deux pneus pour le tracteur de marque Case
- b) Autorisation de dépense pour refaire la toiture de la bibliothèque
- c) Renouvellement du permis pour l'utilisation de pesticides : 116\$
- d) Autorisation de dépense pour l'achat du traitement annuel de réduction des accumulations de gras dans le réseau d'égout
- e) Embauche d'un étudiant pour l'été

9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**

- a) Modifications aux heures d'ouvertures du bureau municipal
- b) Mise à pied temporaire d'un employé municipal
- c) Modifications au paiement des comptes de taxes municipales pour 2020
- d) Demande de contribution volontaire du Centre d'entraide régional d'Henryville
- e) Réponse à la résolution de la municipalité d'Henryville sur une intention de fusion

10. **VARIA**

- a) Avril : le mois de l'autisme

11. **COURRIER**

a) Collecte sélective des matières recyclables : compensation pour l'année 2019

12. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : \_\_\_\_\_ H \_\_\_\_\_**

1. OUVERTURE

**M. Martin Thibert maire, ouvre l'assemblée à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux élus présents.**

A) RÉOLUTION POUR L'AUTORISATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIT CLOS

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2020-04-056** il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer. **ADOPTÉE.**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2020-04-057** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. **ADOPTÉE.**

### 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 MARS 2020

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 mars 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**2020-04-058** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter les procès-verbaux du 3 mars 2020. **ADOPTÉE.**

### 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

#### **LOISIRS ET CULTURE**

L2000038	DESJARDINS SERVICES DE C	PROTECTEURS POUR CHAISES	26,72 \$
L2000049	L'HOMME ET FILS INC.	PLATRE DRYDEX(MUR LOISIRS)	11,47 \$
L2000049	L'HOMME ET FILS INC.	RELAJ CHAUFFAGE (CENTRE COMM	59,77 \$
L2000049	L'HOMME ET FILS INC.	NÉON - AMPOULES BLEUES - PROD.FOURMIS	84,92 \$
C2000068	SERRURIER LAMARRE INC.	RÉPARATION SERRURE BUREAU	172,46 \$
C2000072	VILLE DE BEDFORD	QP 2020 VERS ½	5 458,86 \$
C2000072	VILLE DE BEDFORD	AJUSTEMENT ANNÉE 2019	
(614.91) \$			

#### **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**

C2000060	GARAGE LÉO LORD	OUVRAGE SUR GARDE SCIE	56,05 \$
C2000070	THIBAUT & ASSOCIÉS	TEST ANNUEL APP. RESPIRATOIRE	827,82 \$
C2000056	BOUTIQUE DU PLONGEUR LTÉE	ENTRETIEN COMPRESSEUR D'AIR	1 550,44 \$
C2000064	MUNIC, DE VENISE-EN-QUÉBEC	ENTRAIDE 17 FÉV - 601 RG DE LA BAIE	682,08 \$

#### **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Aucun fournisseur à payer.

#### **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**

L2000049	L'HOMME ET FILS INC.	PALETTE ASPHALTE SECHE	643,95 \$
L2000049	L'HOMME ET FILS INC.	REMPLENER 2 COUPE-FROIDS GARAGE	51,88 \$
L2000054	ÉQUIPEMENTS GUILLET INC.	AJOUT HUILE TRACTEUR CASE	8,55 \$

L2000054	ÉQUIPEMENTS GUILLET INC.	ENTRETIEN TRACTEUR MASSEY	17,75 \$
C2000061	GARAGE YVES ST-LAURENT	RÉPARER PNEU TRACTEUR	34,27 \$
C2000054	ANDRÉ MÉTHÉ TRANSPORT IN	PIERRE 3/4 NET	34,49 \$
L2000049	L'HOMME ET FILS INC.	PISTOLET ARROSAGE REGLABLE	19,52 \$
L2000049	L'HOMME ET FILS INC.	GRILLE DRAIN STATIONNEMENT	16,05 \$
L2000049	L'HOMME ET FILS INC.	CHANGER HUILE TRACTEUR MASSEY	27,53 \$
C2000057	CLAUDE & FRANCOIS PHÉNIX	RÉPARER LUMINAIRE	451,68 \$
C2000063	MUNICIPALITÉ HENRYVILLE	IMMO 4E TRIMESTRE 2019	169,77 \$
C2000063	MUNICIPALITÉ HENRYVILLE	ASSAIN.4E TRIMESTRE 2019	9 893,28 \$

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L2000041	CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L	SERV.PROF. 25 NOV.2019	340,48 \$
L2000041	CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L	SERV.PROF. 2 MARS 2020	64,89 \$
L2000043	DESJARDINS SERVICES DE C	DISTRIBUTEUR D'EAU PRIMO	204,89 \$
	DESJARDINS SERVICES DE C	CAFÉ / LAIT	12,58 \$
L2000043	DESJARDINS SERVICES DE C	CAFÉ	59,96 \$
C2000065	PAPETERIE COWANSVILLE IN	FOURNITURES DE BUREAU	106,28 \$
L2000049	L'HOMME ET FILS INC.	EAU DE SOURCE	9,98 \$
L2000049	L'HOMME ET FILS INC.	EAU DE SOURCE	4,99 \$

Pour un total de :

**20 541.27\$**

**2020-04-059** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 20 541.27\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. ADOPTÉE.

#### 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

**Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.**

#### **Dépenses incompressibles – Règlement 413**

Salaire des élus	AVRIL 2020	3 357.53\$	
Salaire des employés (admin., voirie et parc)	MARS 2020	8 094.33\$	
L2000049	L'HOMME ET FILS INC.	TIMBRES / SÉBASTINOIS / AVIS	220,99 \$
L2000043	DESJARDINS SERVICES DE C	COMMISSION DES TRANSPORTS ENREG. 2 VÉHICULES LOURDS	66,75 \$
L2000042	CHAUFFAGE P. GOSSELIN	HUILE A CHAUFFAGE CASERNE	637,19 \$
C2000061	GARAGE YVES ST-LAURENT	ESSENCE	90,00 \$
C2000061	GARAGE YVES ST-LAURENT	ESSENCE	68,60 \$

C2000061	GARAGE YVES ST-LAURENT	ESSENCE	61,15 \$
L2000043	DESJARDINS SERVICES DE C	ESSENCE	43,00 \$
L2000044	DULUDE RENÉ	ALLOCATION CELLULAIRE AVR-DÉC 2019	180,00 \$
L2000031	HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE 15 JAN-14 FÉV	1 530,80 \$
L2000031	HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE CRÉDIT 18-19	(536,93) \$
	HYDRO-QUÉBEC	LUMIERES DE RUES	316,58 \$
	HYDRO-QUÉBEC	LUMIERES DE RUES CRÉDIT 2018-2019	(260,04) \$
L2000048	HYDRO-QUÉBEC	PM1	601,77 \$
L2000048	HYDRO-QUÉBEC	PM1 CRÉDIT 2018-2019	(110,97) \$
L2000048	HYDRO-QUÉBEC	GARAGE/LOISIRS	937,82 \$
L2000048	HYDRO-QUÉBEC	GARAGE/LOISIRS CRÉDIT 2018-2019	(168,25) \$
L2000048	HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE 15 FÉV-14 MARS	1 263,51 \$
L2000045	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU - FÉV. ET MARS 2020	305,27 \$
L2000051	MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR AVRIL 2020	5 854,35 \$
L2000051	MRC DU HAUT-RICHELIEU	TRAVAUX BR.52 RIVIÈRE DU SUD	585,02 \$
L2000051	MRC DU HAUT-RICHELIEU	TRAVAUX BR.9-11-12 COURS D'EAU EWING	45 754,12 \$
L2000051	MRC DU HAUT-RICHELIEU	TRAVAUX BR.34-35 RIVIÈRE DU SUD	19 378,21 \$
L2000048	GESTIM INC.	SERV.INSPECTION MARS 2020	2 360,15 \$
C2000059	FINANCIÈRE MANUVIE	ASSUR-COLLECTIVE AVRIL	1 767,68 \$
C2000066	RECEVEUR GÉNÉRAL	RÉF.:265454223RI	323,27 \$
L2000046	FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	REMISES MARS 2020	200,00 \$
L2000050	MINISTRE DU REVENU	DAS MARS 2019	3 447,49 \$
L2000053	RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	DAS MARS 2019	1 219,53 \$

**Pour un total de :**

**97 588.92\$**

### Dépenses autorisées par résolution

C2000055	B. FRÉGEAU & FILS INC.	DÉNEIG.2019-2020 VERS.3/3 (2018-11-159)	13 248,11 \$
C2000067	RÉGIE INCENDIE MSB - SBI	SERV.TPI 29 DÉC AU 15 FÉV.2020 (2019-09-148)	747,75 \$
C2000069	TERRASSEMENT BOURGEOIS	DÉNEIG.2019-2020 VERS 2/2 (2019-10-165)	1 839,60 \$
C2000071	THIBERT SAMUEL	ENTR.PATINOIRE AVEC Y.LEFKAKIS (2019-12-187)	1 000,00 \$
C2000058	DISTRIBUTION SPORTS LOIS	FILET TENNIS 3.5 MM DOUBLE (2020-01-004)	287,38 \$
C2000062	MOTOSPORT G. & L. ENR.	ÉQUIPEMENT ABATTAGE ARBRES (2020-03-047)	360,89 \$
L2000049	L'HOMME ET FILS INC.	CHOCOLAT - TIRAGE Pâques (2020-03-038)	83,30 \$
L2000052	OUELLETTE SUZANE	HONOR.PROF.MARS 2020 (2019-07-102)	2 310,00 \$

Pour un total de :

19 877.03\$

## 5. LOISIRS ET CULTURE

### A) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE POTEAUX POUR LE TERRAIN DE TENNIS

**2020-04-060** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 383.36\$ auprès de MMI soit autorisée pour l'achat de poteaux pour le terrain de tennis. ADOPTÉE.

### B) AUTORISATION DE PASSAGE POUR LE DÉFI VÉLO MAG EN MONTÉRÉGIE 2020

**2020-04-061** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le passage d'un convoi d'environ 1200 cyclistes qui empruntera les routes 133 et 227 ainsi que le rang Palmer le samedi 20 juin 2020 dans le cadre du Défi Vélo Mag en Montégérie 2020. ADOPTÉE.

### C) AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE LOCATIONS DE SALLE

**2020-04-062** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le remboursement de trois locations de salle dû à des annulations pour cause du COVID-19. ADOPTÉE.

## 6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

### A) RÉSOLUTION POUR ENTENTE PROTECTION INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE HENRYVILLE

**2020-04-063** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accuser réception de la résolution d'Henryville indiquant que le conseil municipal d'Henryville met fin aux démarches entreprises pour la mise en place d'une entente de délégation de compétence. ADOPTÉE.

### B) EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE PAR INTÉRIM

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien a demandé à Monsieur Jean Vasseur d'agir à titre de directeur du service de sécurité incendie par intérim et que celui-ci a accepté;

**CONSIDÉRANT QU'**il sera responsable de la direction, de la formation, de l'administration et de l'entraînement;

**CONSIDÉRANT QU'**il sera sous la responsabilité de la directrice générale et qu'il remettra les rapports du mois ainsi que les relevés pour exécuter les paies des pompiers à temps partiel;

**CONSIDÉRANT QU'**il assurera un rôle de leadership dans son champ d'expertise et de compétence;

**CONSIDÉRANT QU'**il sera responsable de définir et de communiquer les orientations stratégiques nécessaires à l'atteinte de la mission du service incendie pour l'ensemble des divisions, pour ce faire, il planifie, organise, dirige et contrôle les activités et ressources humaines, matérielles et financières de chacun des services incendies, il s'assure de mettre en place les moyens visant à répondre aux exigences prévues au schéma de couverture de risques (règlement 425 de la M.R.C. du Haut-Richelieu);

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**2020-04-064** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Sébastien nomme Monsieur Jean Vasseur à titre de directeur du service de sécurité incendie par intérim en date du 7 avril 2020;

**QUE** le salaire du directeur du service de sécurité incendie par intérim débutant le 7 avril 2020 soit de 1000.\$ par mois auquel s'ajoute le salaire horaire lors des interventions, soit 23.25\$.  
ADOPTÉE.

#### **C) EMBAUCHE DE POMPIERS**

**2020-04-065** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal accepte la venue des personnes nommées ci-dessous en tant que pompiers volontaires pour la municipalité de Saint-Sébastien;

- M. Marc Sépul
- M. Jonathan Fleury
- M. Martin Thibert
- M. Francis Lamarre

**QUE** ces pompiers volontaires travaillent sous la supervision du directeur du service de sécurité incendie par intérim, Monsieur Jean Vasseur;

**QUE** le salaire accordé est celui en vigueur. ADOPTÉE.

#### **D) ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC POUR LA PROTECTION INCENDIE**



**CONSIDÉRANT QUE** des échanges verbaux avec les élus de la municipalité de Venise-en-Québec ont eu lieu concernant une éventuelle entente entre les deux municipalités;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2020-04-066** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Sébastien autorise l'embauche d'un consultant pour aider les municipalités à produire cette entente;

**QUE** le coût du consultant soit réparti à part égale entre les deux municipalités;

**QUE** le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, soient autorisés à signer ladite entente et les documents y afférents. **ADOPTÉE.**

**E) ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC POUR L'UTILISATION DE LA STATION D'AIR RESPIRABLE**

**CONSIDÉRANT** que les municipalités de Saint-Sébastien et de Venise-en-Québec discutent présentement d'une entente concernant la sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien demandera à la municipalité de Venise-en-Québec une couverture incendie automatique sur 100% de son territoire.

**EN CONSÉQUENCE :**

**2020-04-067** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le service de sécurité incendie de Venise-en-Québec pourra utiliser le service d'air respirable gratuitement;

**QUE** deux pompiers doivent être formés pour utiliser correctement la station d'air respirable. **ADOPTÉE.**

**F) FIN DE L'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE POUR L'UTILISATION DE LA STATION D'AIR RESPIRABLE**

**CONSIDÉRANT** la résolution no. 7270-03-2020 d'Henryville datée le 2 mars 2020 indiquant la fin de l'entente intermunicipale signée en février 2015 entre les municipalités de Saint-Sébastien et d'Henryville pour l'unification des effectifs humains des casernes;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien a offert le service d'air respirable aux municipalités voisines par la signature d'une entente en 2019 et que la municipalité d'Henryville en bénéficiait gratuitement dû à l'entente de février 2015;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2020-04-068** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le service de sécurité incendie d'Henryville se verra offrir le service d'air respirable après une entente signée avec la municipalité de Saint-Sébastien. **ADOPTÉE.**

**G) DEMANDE DE COUVERTURE DE PROTECTION INCENDIE À LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien accuse réception de la résolution no 7304-04-2020 indiquant que le conseil municipal d'Henryville met fin aux démarches entreprises pour la mise en place d'une entente de délégation de compétence;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien doit être couverte en matière de sécurité incendie conformément à la Loi en sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Venise-en-Québec a été contacté à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2020-04-069** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité de Saint-Sébastien demande à la municipalité de Venise-en-Québec une couverture incendie automatique sur 100% de son territoire;

**QUE** la municipalité de Saint-Sébastien acquittera les frais applicables pour les interventions sur son territoire;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer les documents afférents. **ADOPTÉE.**

**7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**A) ADOPTION DU RÈGLEMENT 503 RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 38 DE LA RIVIÈRE DU SUD**

**2020-04-070** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement 503 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 38 de la rivière du Sud, soit adopté comme ci-après mentionné.

ADOPTÉE.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

**RÈGLEMENT 503**

**RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES  
DANS LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 38 DE  
LA RIVIÈRE DU SUD**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le code municipal permet au conseil municipal de Saint-Sébastien d'adopter un règlement décrétant une taxe spéciale pour pourvoir au remboursement d'une facture payée à la MRC du Haut-Richelieu pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 38 de la Rivière du Sud à savoir;

Facture CRF2000234, Branche 38 de la Rivière du Sud, au montant de 11 968.45\$.

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné à cet effet et que le règlement a été présenté à la séance ordinaire du 3 mars 2020, par la conseillère Édith Lamoureux;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 – TAXATION**

Afin de pourvoir au paiement de la quote-part de 11 968.45\$ imposée par la M.R.C. du Haut-Richelieu à la municipalité de Saint-Sébastien pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 38 de la Rivière du Sud, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, en une seule fois, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin versant de la branche 38 de la Rivière du Sud tel qu'établi par la M.R.C. du Haut-Richelieu et cette taxe est répartie suivant l'étendue en superficie de ces immeubles compris dans le bassin versant tel qu'elle apparaît au tableau suivant :

**Branche 38 de la Rivière du Sud**

<b>Matricule</b>	<b>Hectares</b>	<b>Total</b>
------------------	-----------------	--------------

---

3102-40-2580	5.657	405.11\$
3103-31-8051	0.184	13.15\$
3302-16-5746	8.207	587.78\$
3302-63-6632	0.018	1.26\$
3303-12-4699	0.057	4.06\$
3401-85-4984	7.529	539.21\$
3401-97-9164	1.504	107.74\$
3402-75-3002	28.720	2 056.80\$
3402-80-3629	46.617	3 338.46\$
3402-87-1342	20.169	1 444.40\$
3402-89-0581	15.952	1 142.38\$
3403-52-7410	14.671	1 050.69\$
3403-64-9548	1.494	107.01\$
3502-45-6310	0.108	7.71\$
3502-53-1840	0.093	6.69\$
3602-33-2052	16.142	1 155.99\$
<b>TOTAL :</b>	<b>167.122</b>	<b>11 968.45\$</b>

### **ARTICLE 2 – PAIEMENT ET INTÉRÊTS**

Ces comptes sont payables dans les 30 jours suivant la date d'envoi du compte.

Le taux d'intérêt est fixé à 8%.

### **ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

\_\_\_\_\_  
Martin Thibert,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzane Ouellette,  
Directrice générale & secrétaire-trésorière par  
intérim

B) AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 504 RELATIF À LA  
TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX DE  
NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 52 DE LA RIVIÈRE DU SUD

**Avis de motion est donné par la conseillère Édith Lamoureux**

que le projet de règlement 504 portant sur les travaux d'entretien et de nettoyage de la  
branche 52 de la Rivière du Sud est déposé.

C) AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 505 RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BRANCHES 9, 11, 12 DU COURS D'EAU EWING

**Avis de motion est donné par la conseillère Édith Lamoureux**

que le projet de règlement 505 portant sur les travaux d'entretien et de nettoyage des branches 9, 10, 11 du cours d'eau Ewing est déposé.

D) AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 506 RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BRANCHES 34 ET 35 DE LA RIVIÈRE DU SUD

**Avis de motion est donné par la conseillère Édith Lamoureux**

que le projet de règlement 506 portant sur les travaux d'entretien et de nettoyage des branches 34 et 35 de la Rivière du Sud est déposé.

E) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA FORMATION DE CONCILIEUR-ARBITRE POUR L'INSPECTRICE MUNICIPALE

**CONSIDÉRANT QU'UN** mandat a été donné à Gestim Inc. pour l'élaboration d'un projet de règlement sur les demandes d'intervention d'un conciliateur-arbitre en matière d'activités agricoles;

**2020-04-071** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que le conseil municipal autorise une dépense au montant de 523.14\$ pour la formation de conciliateur-arbitre pour l'inspectrice municipale, Mme Anik Trudeau. **ADOPTÉE.**

F) RÉSOLUTION D'APPUI POUR DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par la Ferme Keurentjes;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à obtenir une autorisation pour l'exploitation d'une sablière-gravière sur le lot 5 829 604 sur une superficie d'environ 15,9 hectares sur 3 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le lieu visé par la demande se situe dans la zone agricole permanente;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'extraction est succédé d'un projet de revalorisation agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité est conforme aux règlements de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande n'impose aucune contrainte supplémentaire aux activités agricoles puisqu'aucune distance séparatrice pour les bâtiments d'élevage n'est applicable à cet usage;

**EN CONSÉQUENCE;**

**2020-04-072** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Sébastien appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par Le Groupe conseil Nutshimit-Nippour inc, au nom de la Ferme Keurentjes Inc., et recommande à la Commission d'approuver la demande.

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Suzane Ouellette, à signer au nom de la municipalité de Saint-Sébastien.  
ADOPTÉE.

**G) MANDAT À GESTIM POUR MISE À JOUR DES GRILLES TARIFAIRES DANS LES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien a mandaté Gestim Inc. pour la refonte du règlement 396 en urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire mettre à jour les tarifs applicables dans le règlement 399 relatif à l'émission des permis et certificats ainsi que le règlement 401 concernant la tarification;

**2020-04-073** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un mandat soit donné à Gestim pour la mise à jour des règlements 399 et 401. ADOPTÉE.

**8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**

A) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE DEUX PNEUS POUR LE TRACTEUR DE MARQUE CASE

**2020-04-074** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de deux pneus au montant de 319.63\$ auprès du Centre du pneu F.M.L Inc. pour le tracteur de marque Case. ADOPTÉE.

B) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR REFAIRE LA TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

**2020-04-075** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense au montant de 3 219.30\$ auprès de Construction et Rénovation DMS Inc. pour refaire la toiture de la bibliothèque. ADOPTÉE.

C) RENOUELEMENT DU PERMIS POUR L'UTILISATION DE PESTICIDES : 116\$

**2020-04-076** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**DE** procéder au renouvellement du permis de 3 ans relativement à la Loi sur les pesticides au montant de 116.00\$;

**QUE** Madame Suzane Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, tout document pour l'obtention du permis délivré par le Ministre de l'Environnement en vertu de la Loi sur les pesticides et ses règlements. ADOPTÉE.

D) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT DU TRAITEMENT ANNUEL DE RÉDUCTION DES ACCUMULATIONS DE GRAS DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT

**2020-04-077** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 1595.00\$ plus taxes soit autorisée pour l'achat du traitement annuel de réduction des accumulations de gras dans le réseau d'égout municipal. ADOPTÉE.

E) EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT POUR L'ÉTÉ

**2020-04-083** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche d'un étudiant pour l'été pour aider à l'entretien des espaces verts;

Que cet étudiant soit à temps partiel et sous la responsabilité du responsable de voirie;

Que son salaire soit fixé à 12\$ de l'heure.

## 9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

### A) MODIFICATIONS AUX HEURES D'OUVERTURES DU BUREAU MUNICIPAL

**CONSIDÉRANT** la demande du Gouvernement du Québec qui a ordonné le 23 mars dernier la fermeture de tous les commerces et de toutes les entreprises, à l'exception de ceux offrant des services essentiels;

**CONSIDÉRANT** que cette mesure devait être appliquée au plus tard le 24 mars à 23 h 59 et maintenue jusqu'à nouvel ordre;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**2020-04-078** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le bureau municipal soit fermé au public durant cette période;

**QUE** toute personne venant de l'extérieur doit se conformer aux règles sanitaires en vigueur à l'intérieur du bureau municipal. **ADOPTÉE.**

### B) MISE À PIED TEMPORAIRE D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL

**CONSIDÉRANT** la fermeture des bâtiments municipaux au public suite à la demande du Gouvernement du Québec du 23 mars 2020;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**2020-04-079** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QU'UN** des employés de la municipalité soit mis à pied temporairement;



**QUE** cet employé soit réembauché lorsque le Gouvernement du Québec autorisera la reprise des activités. **ADOPTÉE.**

**B) AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 500-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 500 SUR LA TAXATION 2020**

**Avis de motion est donné par le conseiller Michel Morin**

que le projet de modification règlementaire 500-1 modifiant le règlement 500 sur la taxation 2020 est déposé.

**C) RÉOLUTION CONCERNANT LA SUSPENSION DU TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉS ET LA MODIFICATION DES DATES DE VERSEMENTS.**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement 500 relatif aux taux de taxes pour l'année 2020 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité est fixé à 8 % par année ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par règlement;

**CONSIDÉRANT** la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable au premier versement du compte de taxes 2020;

**2020-04-080** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le taux d'intérêt applicable au premier versement du à la Municipalité qui demeure impayée en date du 19 mars 2020 est établi 0 % par année ;

**QUE** ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 30 avril;

**QUE** l'échéance du versement de juin afin d'acquitter le paiement des taxes municipales prévues soit reportée au 19 novembre 2020. **ADOPTÉ**

**D) DEMANDE DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE DU CENTRE D'ENTRAIDE RÉGIONAL D'HENRYVILLE**

**2020-04-081** Il est proposé par M. Mark Handschin appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une contribution financière

au montant de 707.\$ soit versée au Centre d'entraide régional d'Henryville pour les services offerts à nos résidents. ADOPTÉE.

#### E) RÉPONSE À LA RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE SUR UNE INTENTION DE FUSION

**CONSIDÉRANT** la résolution 7147-12-2019 de la municipalité d'Henryville adoptée le 2 décembre 2019 concernant son intention de fusion avec la municipalité de Saint-Sébastien;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité d'Henryville nous demande de se positionner sur une demande éventuelle de fusion municipale auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

#### **EN CONSÉQUENCE;**

**2020-04-082** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'aucune démarche supplémentaire ne sera entreprise en vue d'une fusion. ADOPTÉE.

#### 10. VARIA

A) AVRIL : LE MOIS DE L'AUTISME

#### 11. COURRIER

A) Collecte sélective des matières recyclables : compensation pour l'année 2019

#### 12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

#### 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2020-04-084** L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 22h07. ADOPTÉE.

---

Martin Thibert,  
Maire

---

Suzane Ouellette,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
par intérim

